

# Le RAPPORTEUR

es Bases De Données







1- FHDH: Consentement pour les personnes vivant avec le VIH

2- Cohorte DAT'AIDS

3- ViroScore : Nouveau rapport - Rendu génotypage VIH dans NADIS

4- Histoire thérapeutique : allégement en 4 ou 5 jours/7

5- e-DO: Déclaration obligatoire



## 1- FHDH - Consentement pour les PVVIH

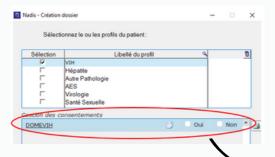
Les données saisies dans NADIS® sont mises à la disposition de la FHDH pour alimenter la cohorte nationale institutionnelle (ANRS-CO4 FHDH) gérée par l'INSERM. Le but est d'étudier les personnes vivant avec le VIH et suivies à l'hôpital en France et de pouvoir mener des projets de recherche.

Ce nouveau consentement, **déployé le ler janvier 2022** en Bretagne, peut être imprimé directement à partir du dossier Nadis® du patient ou sur le site de la FHDH, où le document est traduit en <u>6 langues supplémentaires</u> (anglais, arabe, espagnol, portugais, roumain et russe).

A fin 2022, en moyenne, 22% des patients vus cette année ont signé le nouveau consentement en Bretagne. C'est-à-dire avec une date de signature en 2022 dans l'onglet « Réglementaire » de Nadis® (voir le détail par centre ci-contre).







A partir de 2023, lors de la création d'un nouveau dossier patient, il ne sera plus obligatoire de cocher « Oui » ou « Non » dans la partie « Gestion des consentements ». Cela permettra de déterminer plus facilement les patients ayant réellement signé le consentement et les refus de participer à la cohorte, à condition de se rendre dans l'onglet "réglementaire" pour y renseigner l'information.

Cette fenêtre n'apparaît plus désormais!

### 2- Cohorte DAT'AIDS

• Dat'Aids est une association de loi 1901 créée en 2006 par les principaux centres utilisateurs de NADIS®. Les objectifs sont la compilation et l'exploitation des bases de données concernant l'infection par le VIH, le VHB, le VHC, les IST, et la PrEP des sites participants au conseil scientifique (31 sites). L'association a également pour but d'entreprendre, de coordonner et d'encourager la recherche.

Sur la Bretagne 4 centres participent Rennes, Quimper, Vannes et Brest (maladies infectieuses). Pour les autres centres, sur demande (voir les modalités avec les TECS), il est toujours possible de participer, à condition que la base NADIS® réponde à un certain niveau d'exhaustivité des données.

Afin d'améliorer la qualité de la base Dat'AIDS, il a été mis en place, en 2022, un contrôle qualité étalé sur 6 mois sur les critères suivants :

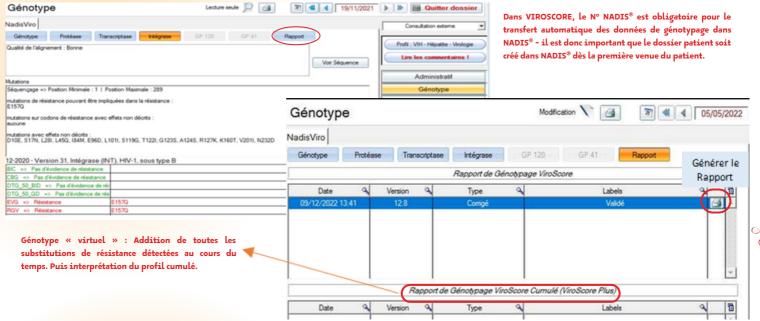
Juillet	Pays de naissance  Si patient né à l'étranger, renseigner la date d'arrivée en France Si patient né dans les DOM, mettre Pays de naissance = France et renseigner la ville permettant d'identifier le DOM
Août	Poids et taille (mentionné au moins 1 fois)
Septembre	Situation professionnelle
Octobre	Contrôler les dossiers avec charge virale indétectable à l'initiation du traitement ARV
Novembre	Sérologie VHC et Ac delta pour les patients ayant un Ag HBs positif
Décembre	CD4, vérifier les valeurs > 5000/mm3 et > au nombre de lymphocytes totaux



En Bretagne, les TECs mènent actuellement ce travail et améliorent la qualité des données au travers d'échanges avec les équipes soignantes concernées. Les items les moins renseignés sont ceux liés à la situation sociale. Ces données restent importantes et nécessitent d'être recueillies par les équipes au cours du suivi.

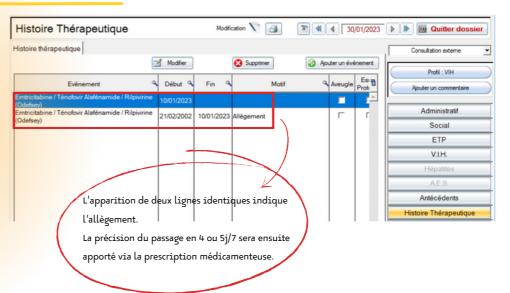
VIROSCORE®, utilisé au CHU de Rennes, est un logiciel développé par ABL qui permet d'effectuer des analyses de données génomiques notamment dans le domaine du VIH (génotypage, sous-typage,...). Il existe actuellement une interface entre VIROSCORE® et NADIS® qui permet de basculer de façon automatisée les génotypages de résistance du CHU de Rennes dans NADIS®.

#### Pour consulter le rapport, aller dans l'onglet « Génotype » puis dans « Rapport » :



## 4- Histoire thérapeutique : allégement en 4 ou 5 jours / 7

Afin d'indiquer un allègement thérapeutique avec un passage de type 5 jours/7 dans l'histoire thérapeutique du dossier d'un patient, il faut clôturer la ligne thérapeutique en indiquant le motif "allègement" puis créer une nouvelle ligne avec le même traitement.

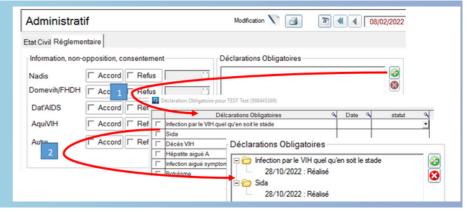


## 5- e-DO: Déclaration obligatoire

•e-DO est l'application dédiée à la déclaration obligatoire en ligne de l'infection par le VIH/Sida et de la tuberculose. l'accès à e-DO se fait via le lien http://www.e-do.fr/.

Pour rappel, l'authentification à l'application repose sur les cartes de professionnels de santé (CPS) nécessitant l'installation préalable d'un lecteur de cartes sur le poste informatique de l'utilisateur. Plus d'infos sur la e-DO ICI ou numéro vert gratuit de e-DO Info Service (0809 100 003).

NADIS<sup>®</sup> permet maintenant de renseigner la réalisation d'une déclaration (VIH et/ou SIDA, Décès) pour un patient concerné.





Pour faire le lien entre le code d'anonymat de déclaration généré automatiquement et le patient, il est possible de noter en commentaire l'information :

